

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1142****12 novembre 2004****SOMMAIRE**

<b>ACICO, A. &amp; C. Investment Company S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>54808</b>	<b>Generali Asset Managers Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54807</b>
<b>ACM Investor Series</b> .....	<b>54770</b>	<b>Immoproperties S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54796</b>
<b>ACM Investor Series</b> .....	<b>54770</b>	<b>Independent Petroleum Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54812</b>
<b>Actuant European, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54775</b>	<b>Intersoft, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54815</b>
<b>Actuant European, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54775</b>	<b>Intersoft, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54816</b>
<b>Art-Bâti Constructions, S.à r.l.</b> .....	<b>54811</b>	<b>Kellerhoff S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54814</b>
<b>Asia Directory, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54771</b>	<b>Leather Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54812</b>
<b>Asia Directory, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54774</b>	<b>Lemanik Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>54776</b>
<b>Boucherie-Charcuterie Konter, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>54808</b>	<b>Maaseycken-Lux S.A., Steinsel</b> .....	<b>54775</b>
<b>Boucherie-Charcuterie Konter, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>54808</b>	<b>Mainhold (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54796</b>
<b>Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54813</b>	<b>Marshall &amp; Jackson International Consulting Group, S.à r.l.</b> .....	<b>54770</b>
<b>Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54813</b>	<b>MassMutual Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54776</b>
<b>Châteaux Immobilière S.A.</b> .....	<b>54770</b>	<b>MassMutual Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54778</b>
<b>CL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54809</b>	<b>Old Forge Investments, S.à r.l., Schuttrange</b> .....	<b>54790</b>
<b>Copat Luxembourg, S.à r.l., Munsbach</b> .....	<b>54769</b>	<b>Orona Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54779</b>
<b>Delta Corp Consulting S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54802</b>	<b>Power Well Service Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54816</b>
<b>Di Roma, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie</b> .....	<b>54813</b>	<b>PREF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>54779</b>
<b>Di Roma, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie</b> .....	<b>54814</b>	<b>Pyramides S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54779</b>
<b>Elux S.A., Leudelange</b> .....	<b>54801</b>	<b>Société de Gestion de Cartier d'Yves, S.à r.l.</b> .....	<b>54770</b>
<b>Flime Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54802</b>	<b>Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>54809</b>
<b>Generali Asset Managers Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54807</b>	<b>Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>54811</b>
		<b>Technodev S.A.</b> .....	<b>54770</b>
		<b>Top Intertrade GmbH</b> .....	<b>54770</b>
		<b>Valentine S.A., Luxembourg</b> .....	<b>54805</b>

**COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.419.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073379.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**ACM INVESTOR SERIES, Fonds Commun de Placement.**

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (la société de gestion) agissant au nom du fonds a décidé de liquider celui-ci en raison de la réduction continue de la taille de son seul portefeuille: ACM INVESTOR SERIES - Twin Growth Global Portfolio.

Les résultats de liquidation devront être remboursés aux actionnaires au plus vite en proportion du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

La société de gestion soussignée procédera à la liquidation du fonds en accord avec les lois et règlements luxembourgeois.

Un avis détaillé sera publié dès la clôture de la liquidation.

*Le Conseil d'administration de*

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091082.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

---

**ACM INVESTOR SERIES, Fonds Commun de Placement.**

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (the «Management Company»), acting as management company to the Fund has decided to put the Fund into liquidation because of a continuous reduction of the size of its only portfolio ACM INVESTOR SERIES - Twin Growth Global Portfolio.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them, as soon as possible.

The undersigned Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

*The Board of Directors of*

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091082.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

---

**CHATEAUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.732.

**MARSHALL & JACKSON INTERNATIONAL CONSULTING GROUP, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 43.735.

**SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 67.146.

**TECHNODEV S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.262.

**TOP INTERTRADE GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 30.832.

*Liquidations judiciaires*

Par cinq jugements du 30 septembre 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- CHATEAUX IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 12A, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse,

- MARSHALL & JACKSON INTERNATIONAL CONSULTING GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse;

- SOCIETE DE GESTION DE CARTIER D'YVES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse;

- TECHNODEV S.A., dont le siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue du la Porte Neuve, a été dénoncé le 11 mars 2003;

- TOP INTERTRADE, GmbH, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, de fait inconnue à cette adresse.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Christiane Junck et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Joachim Kuske, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme

Me J. Kuske

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01721. – Reçu 89 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01730. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01733. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01735. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01738. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090267.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

**ASIA DIRECTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.439.

In the year two thousand and four on the fourth of August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux.

There appeared:

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED acting as general partner for and on behalf of CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, with registered office at PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-11972;

- ASIA INVESTORS LLC having its registered office in c/o CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, U.S.A.;

- ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., having its registered office in c/o W.S. WALKER & COMPANY, Walker House, P.O. Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-11576;

- CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (I) C.V., having its registered office in Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under Dossier 34136689;

- CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (II) C.V., having its registered office in Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under Dossier 34136692;

- J.P. MORGAN ASIA INVESTMENT PARTNERS, L.P., having its registered office in 9 East Loockerman Street, City of Dover, County of Kent, Delaware, 19901, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P., having its registered office in c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., having its registered office in c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., having its registered office in c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-13048;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., having its registered office in c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-13063;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., having its registered office in c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-131170;

- INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales (Company Number 02327070), having its registered office at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP, England;

- Mr Dominic Ang Boo Chye, a Singaporean citizen, born in Singapore on 16 August 1962, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 6 Tua Kong Terrace, Singapore 455333;

- Mr Siow Yuen Wui Alan, a Singaporean citizen, born in Singapore on 28 February 1965, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 71, Hillview Avenue, # 08-04, Singapore 669570;

- Mr Francis Lim Cher Huat, a Singaporean citizen, born in Singapore on 3 February 1962, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 61, Tampines Avenue 1, # 01-01, Singapore 529776;

- Mr James Andrew Smith, an American citizen, born in Portland (Oregon) on September 15, 1952, having its professional and private address at 1285 S. Milwaukee St., Denver, Colorado 80210, USA;

- Mr Goh Sik Ngee, a Singaporean citizen, born in Singapore on 1st July 1953, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence at 39, Jalan Sentosa, Singapore 418250; and

- Mr Fong Chee Kiang, a Singaporean citizen, born in Singapore on 23 November 1965, having its professional address at c/o Yellow Pages (Singapore) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapore 319637 and his address of residence Blk 520, Pasir Ris St 52 # 07-13, Singapore 510520.

Hereby represented by Daniel Boone, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of 18 proxies given by the aforementioned existing shareholders (the «Shareholders») of the Company.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of ASIA DIRECTORY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 94.439,

incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 27th day of May 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 818, pp. 39222 sq.,

with amendments to the articles of association (the «Articles») of the Company pursuant to

(i) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 25 June 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 818, pp. 39230 sq.,

(ii) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 12 August 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2003, number 1010,

(iii) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 17 December 2003 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2004, number 158,

(iv) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 3 March 2004 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* 2004, number 540, and

(v) an extraordinary general meeting of its shareholders held on 9 July 2004 before M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, prenamed, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) decrease of the Company's share capital of an amount of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) by cancellation of ten (10) ordinary shares held by Mr Dominic Ang Boo Chye;

(ii) repayment of the cancelled shares to Mr Dominic Ang Boo Chye; and

(iii) subsequent modification of Article 6.1 of the Articles («Subscribed and authorized share capital»);

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions (the «Resolutions»):

#### *First resolution*

The Shareholders, represented as stated here above, decide to decrease the Company's share capital by the amount of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) by cancellation of ten (10) ordinary shares, in order to reduce the Company's share capital from its present amount of three hundred and thirty-two thousand five hundred and seventy-five Euros (EUR 332,575.-) to three hundred and thirty-two thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 332,325.-) by cancellation of the ten (10) ordinary shares held by Mr Dominic Ang Boo Chye, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

#### *Repayment*

Repayment in cash of the amount of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) corresponding to the value of the ten (10) cancelled ordinary shares to Mr Dominic Ang Boo Chye at least thirty days after the publication of the capital decrease in the *Mémorial* in compliance with article 69 (2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders, represented as stated here above, decide to amend Article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Article 6.1. First paragraph.** The company's corporate capital is fixed at three hundred and thirty-two thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 332,325.-) represented by thirteen thousand two hundred and ninety-three (13,293) shares («parts sociales») of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up».

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,390.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED agissant en tant que «general partner» au nom et pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, ayant son siège social à PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-11972,

- ASIA INVESTORS LLC ayant son siège social à c/o CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, U.S.A.;

- ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., ayant son siège social à c/o W.S. WALKER & COMPANY, Walker House, P.O. Box 265, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-11576;

- CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (I) C.V., ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le Dossier 34136689;

- CAIP CO-INVESTMENT FUND PARALLEL FUND (II) C.V., ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG Amsterdam, the Netherlands, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le Dossier 34136692;

- J.P. MORGAN ASIA INVESTMENT PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 9 East Lookerman Street, City of Dover, County of Kent, Delaware, 19901, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P., ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-13048;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-13063;

- J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-131170;

- INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles (Société Numéro 02327070), ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Angleterre;

- M Dominic Ang Boo Chye, un citoyen Singapourien né à Singapour le 16 août 1962, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 6 Tua Kong Terrace, Singapour 455333;

- M Siow Yuen Wui Alan, un citoyen Singapourien né à Singapour le 28 février 1965, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 71, Hillview Avenue, # 08-04, Singapour 669570;

- M Francis Lim Cher Huat, un citoyen Singapourien né à Singapour le 3 février 1962, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 61, Tampines Avenue 1, # 01-01, Singapour 529776,

- M James Andrew Smith, un citoyen américain, né à Portland (Oregon) le 15 septembre 1952, ayant son adresse professionnelle et privée au 1285 S. Milwaukee St., Denver, Colorado 80210, USA;

- M Goh Sik Ngee, un citoyen Singapourien né à Singapour le 1<sup>er</sup> juillet 1953, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 et son adresse de résidence au 39, Jalan Sentosa, Singapour 418250; et

- Mr Fong Chee Kiang, un citoyen Singapourien né à Singapour le 23 novembre 1965, ayant son adresse professionnelle au c/o Yellow Pages (Singapour) Pte Ltd, 1 Lorong 2 Toa Payoh, Singapour 319637 son adresse de résidence au Blk 520, Pasir Ris St 52 # 07-13, Singapour 510520.

Ci représentés par Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de 18 procurations données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés») de la Société.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés sont les associés actuels de ASIA DIRECTORY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard Prince Henri, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.439,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 818, p. 39222 s.,

et dont les statuts ont été successivement modifiés par:

(i) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 25 juin 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 818, p. 39230 s.,

(ii) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 12 août 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, 2003, numéro 1010,

(iii) une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 17 décembre 2003, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 2004, numéro 158

(iv) par une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 3 mars 2004, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 2004, numéro 540, et

(v) par une assemblée générale extraordinaire des associés, tenue par-devant notaire M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, précité, en date du 9 juillet 2004, non encore publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) par l'annulation de dix (10) parts sociales ordinaires détenues par M. Dominic Ang Boo Chye;

(ii) remboursement des parts sociales annulées à M. Dominic Ang Boo Chye; et

(iii) modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la société («Capital souscrit et capital autorisé»);

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

#### *Première résolution*

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de réduire le capital souscrit à concurrence d'un montant de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) par l'annulation de dix (10) parts sociales ordinaires, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 332.575,-) à trois cent trente-deux mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 332.325,-) par l'annulation des dix (10) parts sociales ordinaires détenues par M. Dominic Ang Boo Chye, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Remboursement*

Remboursement en numéraire d'un montant de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-), correspondant à la valeur des dix (10) parts sociales ordinaires annulées, à M. Dominic Ang Boo Chye au plus tôt trente jours après la publication de la réduction du capital au Mémorial conformément à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la Résolution précédente, les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Article 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 332.325,-) représenté par treize mille deux cent et quatre-vingt-trois (13.293) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR1.390,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(072922.3/208/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

### **ASIA DIRECTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 332.325,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.439.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 août 2004, actée sous le n° 485 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(072923.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**MAASEYCKEN-LUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 37.142.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004 que:

- La démission de Madame Sylvie Holz de son poste d'Administrateur de la société est acceptée.
  - La société MANOR HOLDING Inc, ayant son siège à Panama, a été nommée Administrateur de la société en remplacement de Madame Sylvie Holz, démissionnaire.
  - Leurs mandats étant arrivés à échéance, Monsieur Lense Hoekstra, directeur de sociétés, demeurant à NL-4651 Hulst Vollenhovenstraat, 13, et Monsieur Adriaan de Feijter, directeur, demeurant professionnellement à L-2241 Bridel, 4, rue Tony Neuman ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société pour une durée de 5 ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00361. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072933.3/1285/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

---

**ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.955.

—  
Le bilan au 31 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l.

*Signatures*

*Gérants*

(073629.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.955.

—  
Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l.

*Signatures*

*Gérants*

(073630.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.955.

—  
Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ACTUANT EUROPEAN, S.à r.l.

*Signatures*

*Gérants*

(073632.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.893.

*Résolution circulaire du conseil d'administration du 14 août 2003**Administrateurs:*

M. Cesare Sagramoso  
M. Carlo Camperio Ciani  
M. Maurizio Grilli.

*Résolutions*

Le conseil d'administration décide de:

1. Accepter la démission de l'Administrateur de la Société suivant:

M. Maurizio Grilli

à partir du 15 septembre 2003.

2. Pourvoir à la vacance des postes d'Administrateurs précédemment occupés par M. Germano Volpi, M. Giorgio Ricchebuono et M. Maurizio Grilli par la nomination des Administrateurs de la Société suivants en remplacement:

M. Gianluigi Sagramoso - Manager - LEMANIK S.A.

M. Yves Bayle - Managing Director - IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

M. Philippe Meloni - First Vice President - IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

à partir du 15 septembre 2003.

Chargés avec les Administrateurs en place d'accomplir pour le compte de la Société les actes de gestion et d'administration journalière et de signer tous documents y relatifs, approuver les dépenses et frais de la Société, certifier et authentifier tous actes, documents et procès-verbaux.

C. Sagramoso / C. Camperio Ciani.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073001.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2013 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 26.334.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MassMutual EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office at 3, rue du Fossé, L-2013 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 26.334) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 July 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial of 6 November 1987, number 313. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 7 May 2003, published in the Mémorial C of 13 June 2003, number 645.

The meeting was opened with Mr Max Kremer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy Streff, employee, residing in Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of eight million one hundred thousand United States Dollars (USD 8,100,000.-) up to eleven million nine hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 11,946,000.-) through the issue of three thousand eight hundred forty-six (3,846) new shares of the Company having a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

2) Allocation of three hundred sixty-three point seventy-seven United States Dollars (USD 363.77) to the share premium.

3) Subscription and payment of the new shares.

4) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eight million one hundred thousand United States Dollars (8,100,000.- USD) up to eleven million nine hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 11,946,000.-) through the issue of three thousand eight hundred forty-six (3,846) new shares of the Company having a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

*Subscription and Payment*

All of the three thousand eight hundred forty-six (3,846) new shares have been subscribed by MassMutual INTERNATIONAL INC., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1295 State Street, Springfield, Massachusetts, United States of America, represented by Mr. Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy dated August 9, 2004, hereto attached, at a total price of three million eight hundred forty-six thousand three hundred sixty-three point seventy-seven United States Dollars (USD 3,846,363.77), out of which three million eight hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 3,846,000.-) are allocated to the share capital and three hundred sixty-three point seventy-seven United States Dollars (USD 363.77) to the share premium account.

All these subscribed shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of three million eight hundred forty-six thousand three hundred sixty-three point seventy-seven United States Dollars (USD 3,846,363.77) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«**Art. 5. - Capital.** The corporate capital is fixed at eleven million nine hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 11,946,000.-) represented by eleven thousand nine hundred forty-six (11,946) shares of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, entirely paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 34,600.- EUR.

For the purpose of registration, the amount of USD 3,846,363.77 is valued at 3,112,197.- EUR.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MassMutual EUROPE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue du Fossé, L-2013 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 26.334) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial du 6 novembre 1987, numéro 313. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial C du 13 juin 2003, numéro 645.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Max Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de huit millions cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.100.000.- USD) jusqu'à onze millions neuf cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.946.000.- USD) par l'émission de trois mille huit cent quarante-six (3.846) actions nouvelles de la société, ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.- USD) chacune.

2) Allocation de trois cent soixante-trois virgule soixante dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (363,77 USD) à la prime d'émission.

3) Souscription et libération des nouvelles actions

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de huit millions cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.100.000,- USD) jusqu'à onze millions neuf cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.946.000,- USD) par l'émission de trois mille huit cent quarante-six (3.846) actions nouvelles de la société, ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) chacune.

*Souscription et libération*

L'entière des trois mille huit cent quarante-six (3.846) actions nouvelles ont été souscrites par MassMutual INTERNATIONAL INC., une société constituée selon les lois du Delaware, avec siège social à 1295 State Street, Springfield, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Maître Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 9 août 2004, ci-annexée, à un prix total de trois millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-trois virgule soixante dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.846.363,77 USD) dont trois millions huit cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.846.000,- USD) ont été affectés au capital social et trois cent soixante-trois virgule soixante dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (363,77 USD) à la prime d'émission.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme trois millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-trois virgule soixante dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.846.363,77 USD) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. - Capital.** Le capital social est fixé à onze millions neuf cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.946.000,- USD), représenté par onze mille neuf cent quarante-six (11.946) actions de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 34.600,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 3.846.363,77 USD est évalué à 3.112.197,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, N. Thoma, G. Streff, P.Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 90, case 8. – Reçu 31.121,97 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

P. Frieders.

(073476.3/212/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

P. Frieders

*Notaire*

(073438.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**PYRAMIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 88.764.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**ORONA PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.855.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 août 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Louis Marras, Dirigeant de sociétés, demeurant à Saint Witz (F).
- Monsieur Thierry Bernard Glas, Directeur de sociétés, demeurant à Chantilly (F).

Ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire.

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073260.3/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 102.795.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated on 19 December 2002, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603; represented by:

\* Mr Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

\* Mrs Mireille Chetioui, residing at 35, avenue Alphand, F-94160 Saint-Mandé (France),

2) PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 21 July 2004, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

here represented by its sole Manager, IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., pre-named; itself represented by:

\* Mr Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

\* Mrs Mireille Chetioui, residing at 35, avenue Alphand, F-94160 Saint-Mandé (France),

both acting in their capacity as manager of the company, in compliance with article 12 of the articles of incorporation of the company; themselves hereafter represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private seal dated in July 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

### **Chapter I.- Definition**

«Affiliate»; when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities;

«Class A Shareholder»; any shareholder owning Class A Shares;

«Class B Shareholder»; any shareholder owning Class B Shares;

«Equity Commitment»; the Shareholder, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter into any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and a Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

«Shareholder» or «Shareholders»; any shareholder owning Class A Shares and/or Class B Shares or Class A Shareholders, together, with the Class B Shareholders.

### **Chapter II.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

#### **1. Form - Corporate Name**

There is formed a private limited liability company under the name PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **2. Registered Office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

2.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **3. Object**

3.1 The Company's object is to acquire directly or indirectly, interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

In particular, the Company will make investments directly or indirectly in companies making real estate investments in France.

3.2 The Company may also enter into the following transactions:

3.2.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2 advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Company» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.2.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

3.2.4 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **4. Duration**

The Company is incorporated for an unlimited period.

### **Chapter III.- Capital, Shares**

#### **5. Share Capital**

5.1 The corporate capital is fixed at sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), represented by one hundred fifty-five (155) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and by five (5) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares together with the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

#### **6. Authorised Capital**

6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of twenty-four million Euro (EUR 24,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the existing Class A Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.3 Until 21 July 2009 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4 The Class A Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

6.5 In particular, the Manager may issue the new Class A Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7 The rights attached to the new Class A Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares.

6.8 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Class A Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Class A Shares.

6.10 Upon cash increase of the corporate capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised corporate capital, the amounts of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of corporate capital under article 6 of the Articles.

#### **7. Shares Indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **8. Redemption of Shares**

8.1 The Company shall have the power to acquire Shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that sufficient distributable reserves or funds, as provided in article 19 of the Articles, are available.

8.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of the general meeting of Shareholders.

8.3 The Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent reputable expert appointed by the Manager. The price paid by the Company for the redemption of the Shares may be payable by instalments;

8.4 The redemption of its own Shares will entail for the Company, a reduction of the share capital by cancellation of all redeemed Shares with respect to the article 182 of the Law or the introduction of a new procedure of transfer of the redeemed Shares to a another party.

8.5 During the time of the remaining of the redeemed Shares in the Company's portfolio and until the cancellation or the transfer of those shares, all the rights attached to them (including but not limited to: voting rights, participation in distribution of dividends, ...) will be suspended.

## 9. Transfer of Shares

9.1 Any transfer of Class A Shares must be authorised by:

(a) the general meeting of the Shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company; and

(b) the Class B Shareholders.

9.2 In case of transfers of Class A Shares to another Class A Shareholder or to third party:

(a) A Class A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of his Class A Shares (the «Offered Shares») to another Class A Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Manager (as defined hereafter) setting out the details of the Offered Shares and a price per Class A Share as have been offered by the Offeror and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance.

(b) The Manager shall, within 14 Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at a price per Class A Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Manager shall reasonably determine, being no less than 30 Days and no more than 60 Days (including the 14 Day period granted to the Manager) («Offer Closing»).

(c) On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Manager of the number of Offered Shares in respect of which he accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

(d) If the first notifications received by the Manager show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Manager shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Manager of the number of additional Offered Shares, which he agrees to purchase.

(e) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraphs above in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.

(f) The Manager shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders do not decide to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may sell them to the Offeror provided that such sale is within 45 Days of the Offer Closing and is on Agreed Terms and provided that, upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of that Offeror unless he provides guarantees which the Manager deems to be adequate and acceptable in relation to his unfunded Equity Commitment unless the Manager otherwise determines in a motivated decision.

(g) If the Manager refuses to remove the Selling Shareholder from his undertaking to guarantee the Offeror's obligations or, if the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, the Manager shall motivate his decision.

9.3 Subject to approval in writing by the Shareholders, a sale and assignment or a transfer by a Class A Shareholder (a «Transferor Shareholder») of his Class A Shares to its Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Manager, provided that:

(a) the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

(b) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

(c) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Manager, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

(d) in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Section 9.3 of the Articles.

9.4 Each Shareholder agrees that he will not pledge or grant a security interest in any of Shares, other than to an Affiliate or to another Shareholder, without the written consent of the Manager.

9.5 Unless otherwise consented to by all the Shareholders and the Manager, a sale, an assignment or a transfer must be of all the Class A Shares owned by Class A Shareholder and must be made to a single assignee or transferee, or respectively to a number of Class A Shareholders acting jointly and severally as a single Shareholder, or to an Affiliate acting jointly and severally as a single Shareholder with the assignor or transferor (in which case the transfer will be of all the Class A Shares).

9.6 In case an agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of such agreement, by executing a deed of adherence confirming that it shall be bound by the terms of such agreement.

9.7 A transfer for purposes of this article shall include any direct or indirect transfer of control over or of a Shareholder, such as a transfer of Shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

9.8 Any sale, assignment or transfer of Shares shall be notified to the Company and published in compliance with the Law.

## **Chapter IV.- Management**

### **10. Management**

10.1 The Company shall be managed by IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated on 19 December 2002, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 as manager of the Company (the «Manager»).

10.2 The Manager may be removed only in case of Manager fraud, gross negligence or wilful misconduct, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes, taken in compliance with article 17.2 of the Articles.

### **11. Power of the Manager**

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

### **12. Representation of the Company**

The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

### **13. Delegation and Agent of the Manager**

13.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **14. Remuneration of the Manager**

For its activities as manager, the Manager will receive from the Company a management fee to be defined between the Shareholders.

## **Chapter V.- General Meeting of Shareholders**

### **15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes**

15.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Manager fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

15.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

15.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

15.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

### **16. Holding of General Meetings**

16.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

16.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

16.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Manager.

### **17. Majorities**

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

17.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

17.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter VI.- Business Year**

##### **18. Business Year**

18.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager and the Manager prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **19. Distribution right of Shares**

19.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

19.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided in any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

#### **Chapter VII.- Liquidation**

##### **20. Causes of Dissolution**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

##### **21. Liquidation**

21.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

21.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII.- Applicable Law**

##### **22. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

##### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

*Shares:*

1. PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.....	155	Class A	Shares
2. IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. ....	5	Class B	Shares
Total: one hundred sixty Shares. ....	160		Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) corresponding to a share capital of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

##### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

The Company shall have its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

##### *Déclaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 19 décembre 2002, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.603; représentée par:

\* M. Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

\* Mme Mireille Chetioui, 35, avenue Alphand, F-94160 Saint-Mandé (France),

2) PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 21 juillet 2004, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

ici représentée par son gérant unique IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, elle-même représentée par:

\* M. Jean-Marie Rinié, 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

\* Mme Mireille Chetioui, 35, avenue Alphand, F-94160 Saint-Mandé (France),

Agissant tous deux en qualité de gérant de la société, conformément à l'article 12 des statuts de la société; eux-mêmes représentés par Mlle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé en juillet 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Définition**

«Associé» ou «Associés»; tout associé détenant des Parts Sociales de Classe A et/ou des Parts Sociales de Classe B ou Associé de Classe A, ensemble avec les Associés de Classe B;

«Associé de Classe A»; tout associé détenant des Parts Sociales de Classe A;

«Associé de Classe B»; tout associé détenant des Parts Sociales de Classe B;

«Contribution en Capital»; l'Associé, et tous ceux qui deviendront Associés de la Société, pourront à tout moment, conclure une convention entre, notamment, les Associés et la Société. Cette convention pourra notamment contenir la contribution totale d'un Associé de Classe A et d'un Associé de Classe B à acquérir des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B;

«Filiale»; lorsque ce terme est utilisé en référence à une personne déterminée, toute personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires contrôlé ou est contrôlée par ou est sous le contrôle de la personne déterminée; pour la présente définition, une personne sera considérée contrôler une entité lorsqu'elle détient cinquante pour cent (50%) ou plus des titres donnant droit de vote.

**Titre II.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée****1. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PREF LUXEMBOURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**3. Objet**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, sous toutes formes, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou par voie d'instruments financiers d'endettement sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra notamment investir directement ou indirectement dans des sociétés investissant dans l'immobilier en France.

3.2 La Société pourra notamment être engagée dans les opérations suivantes:

3.2.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.2.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après repris comme les «Sociétés Apparentées») et chacune comme une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.2.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou d'administrateurs ou agents de la Société ou de Sociétés Apparentées ou apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les activités décrites ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

#### **4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre III.- Capital, Parts**

#### **5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à seize mille Euro (16.000 EUR) représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales nominatives de Classe A (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe A») et par cinq (5) parts sociales nominatives de Classe B (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe B»); les Parts Sociales de Classe A ensemble avec les Parts Sociales de Classe B étant ci-après repris comme les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent Euro (100 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

#### **6. Capital autorisé**

6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de vingt-quatre millions d'Euro (24.000.000 Euro), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales de Classe A à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.3 Jusqu'au 21 juillet 2009 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts Sociales de Classe A aux détenteurs actuels de Parts Sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4 Les Parts Sociales de Classe A pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

6.5 Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts Sociales de Classe A avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

6.6 Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts Sociales de Classe A devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de Classe A déjà émises.

6.8 Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts Sociales de Classe A représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts Sociales de Classe A et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

6.10 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts.

## 7. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 8. Rachat des Parts

8.1 La Société aura le pouvoir d'acquérir des Parts Sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables soient suffisantes et disponibles, tel que dispose l'Article 19 des Statuts.

8.2 L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres Parts Sociales aura lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des Associés.

8.3 Les Parts Sociales seront rachetées au prix équitable du marché tel que déterminé par le Gérant. Le prix payé par la Société pour le rachat de ses Parts Sociales pourra être payé par versements échelonnés.

8.4 Le rachat de ses propres Parts Sociales imposera à la Société une réduction de son capital social par annulation des Parts Sociales rachetées conformément à l'article 182 de la Loi ou à l'introduction d'une nouvelle procédure de transfert des Parts Sociales rachetées à une autre partie.

8.5 Durant la période pendant laquelle les Parts Sociales rachetées restent dans le porte-feuille de la Société et ce, jusqu'à l'annulation ou le transfert de ces Parts Sociales, tous les droits attachés à celles-ci (y compris les droits de vote, de participation à la distribution des dividendes sans que cette liste ne soit limitative) seront suspendus.

## 9. Transfert des Parts

9.1 Toute cession de Parts Sociales de Classe A doit être autorisée par:

- (a) une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social; et
- (b) l'Associé de Classe B.

9.2 En cas de cession de parts Sociales de Classe A à un autre Associé de Classe A ou à une tierce partie:

(a) Un Associé de Classe A (l'«Associé Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Parts Sociales de Classe A (les «Parts Offertes») à un autre Associé de Classe A ou à un acquéreur, tierce partie de bonne foi (l'«Acquéreur») doit faire préalablement faire notification de l'offre au Gérant (tel que défini ci-après) en exposant les détails des Parts Offertes et du prix par Part Sociale de Classe A offert par l'Acquéreur. Cette offre doit être faite en numéraire et en termes définitifs, liant les parties en cas d'acceptation.

(b) Le Gérant disposera d'un délai de 14 jours à dater de la réception de la notification de l'offre afin d'offrir les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A proportionnellement à leur part respective dans la Contribution en Capital. Les Parts Offertes pourront être proposées à un prix par Part et dans les mêmes termes et conditions que celles transmises à l'Acquéreur (les «Termes de l'Accord»). L'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période que le Gérant devra déterminer de façon raisonnable, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 30 jours, ni excéder 60 jours (y compris la période de 14 jours accordée au Gérant) (la «Clôture de l'Offre»).

(c) Dès acceptation de l'offre, chaque Associé notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes acquises par lui, et, si tous les autres Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, chaque Associé de Classe A devra manifester sa volonté d'acquérir des Parts Sociales supplémentaires par rapport aux Parts Offertes qui lui sont proposées d'acquérir.

(d) Si les premières notifications reçues par le Gérant montrent que des Associés de Classe A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Parts Offertes, le Gérant informera les Associés de Classe A du nombre de Parts Offertes acceptées par chacun et du nombre de Parts Sociales de Classe A restant, endéans les trois (3) Jours de la réception de la dernière notification. Chaque Associé de Classe A notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir.

(e) Si tous les Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, les Parts Offertes seront vendues à ceux des Associés de Classe A ayant notifié leur volonté d'acquérir des Parts supplémentaires conformément aux paragraphes ci-dessus, proportionnellement à leur Contribution en Capital, s'il n'a pas été convenu entre eux de procéder autrement. S'il n'y a qu'un seul Associé de Classe A qui accepte l'offre, toutes les Parts Offertes pourront être vendues à cet Associé de Classe A.

(f) Le Gérant devra, au plus tard à la Clôture de l'Offre, notifier à l'Associé Vendeur si les autres Associés de Classe A ont accepté d'acquérir les Parts Offertes. L'Associé Vendeur cédera les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A tel que notifié. Si les autres Associés de Classe A n'ont pas décidé d'acquérir la totalité des Parts Offertes, l'Associé Vendeur pourra les vendre à l'Acquéreur à condition que la cession soit réalisée endéans les 45 Jours de la Clôture de l'Offre et conformément aux Termes de l'Accord et, à condition que, sur cette cession à l'Acquéreur, l'Associé Vendeur reste tenu des obligations de celui-ci, à moins qu'il ne fournisse des garanties que le Gérant devra estimer comme conformes et acceptables en relation avec sa Contribution en Capital non libérés, sauf si le Gérant n'en décide autrement dans une décision motivée.

(g) Si le Gérant refuse de libérer l'Associé Vendeur de ses engagements afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ou, si le Gérant estime que les garanties proposées par l'Acquéreur ne sont pas conformes et acceptables, le Gérant motivera sa décision devant le Comité Consultatif. Dans ce cas, l'Associé Vendeur aura la possibilité de s'en référer au Comité Consultatif afin d'être autorisé à ne pas garantir les obligations de l'Acquéreur ou d'approuver les garanties fournies par l'Acquéreur, étant entendu qu'il ne sera pas permis à l'Associé Vendeur lors de cette réunion du Comité Consultatif. L'Associé Vendeur notifiera au Gérant son intention de s'en référer au Comité Consultatif de telle sorte que celui-ci puisse tenir cette réunion.

9.3 Toute vente et allocation ou un transfert par un Associé de Classe A (un «Associé Cédant») de ses Parts Sociales de Classe A à une Filiale (une «Filiale Cessionnaire») pourra être approuvée par le Gérant, à condition que:

(a) la Filiale Cessionnaire assumera les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(b) l'Associé Cédant reste solidairement et indivisiblement tenu avec la Filiale Cessionnaire des obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(c) l'Associé Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Gérant, l'accomplissement par la Filiale Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulue, de toutes les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de la Filiale Cessionnaire (qu'elles soient assumées par l'Associé Cédant, ou subies par la Filiale Cessionnaire), et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi;

(d) Dans le cas où la Filiale Cessionnaire cesse d'être une Filiale de l'associé Cédant, la Société Filiale Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Parts Sociales de Classe A à l'Associé Cédant selon les mêmes termes et conditions que celles stipulées à l'article 9.3 des Statuts.

9.4 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient à d'autre qu'une Filiale ou un autre Associé, sans le consentement écrit du Gérant.

9.5 Sauf consentement contraire de tous les Associés et du Gérant, une vente, une allocation ou un transfert devra porter sur toutes les Parts Sociales de Classe A détenues par l'Associé de Classe A et devra être réalisé avec un seul cessionnaire ou respectivement à plusieurs Associés de Classe A agissant conjointement et indivisiblement comme un seul Associé ou à une Filiale agissant conjointement et solidairement comme un seul Associé avec le cédant (cas dans lequel la cession portera sur l'ensemble des Parts Sociales de Classe A).

9.6 Dans le cas où une convention puisse intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, aucune vente, aucun transfert ou allocation de Parts Sociales de Classe A ne pourra devenir effectif à moins et tant que, ledit cessionnaire ne marque par écrit son accord d'être engagé par les termes de cette convention, en concluant un acte d'adhésion confirmant qu'il est engagé par les termes de cette convention.

9.7 Un transfert dans la perspective de cet article pourra inclure un transfert direct ou indirect du contrôle sur l'Associé, comme un transfert de Parts Sociales ou de titres à un Associé, une fusion ou scission concernant un Associé.

9.8 Tout transfert ou allocation de Parts Sociales sera notifiée à la Société et publiée conformément à la Loi.

## **Titre IV.- Gérance**

### **10. Gérance**

10.1 La Société est gérée par IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 19 décembre 2002, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.603 comme gérant de la Société (le «Gérant»).

10.2 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes, prise conformément à l'article 17.2 des Statuts.

### **11. Pouvoirs du Gérant**

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

### **12. Représentation de la Société**

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

### **13. Sub-délégation et Agent du Gérant**

13.1 Le Gérant peut subdéléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **14. Rémunération du Gérant**

Pour ses activités de gérant, le Gérant peut recevoir de la Société des honoraires de gestion à fixer entre les Associés.

## **Titre V.- Assemblée générale des Associés**

### **15. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés - Votes**

15.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Conseil de Gérance par la Loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

15.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

15.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

15.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **16. Tenue d'Assemblées Générales**

16.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

16.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

16.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de mai, et pour la première fois en 2005.

16.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### **17. Majorités**

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

17.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

17.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### **Titre V.- Exercice social**

#### **18. Exercice social**

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **19. Droit de distribution des Parts**

19.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

19.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution devra être prise par une majorité des Associés de Classe A et par une majorité des Associés de Classe B et, tel ainsi qu'il pourrait être stipulé dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.

### **Titre VI.- Liquidation**

#### **20. Causes de Dissolution**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **21. Liquidation**

21.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

21.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi Applicable**

#### **22. Loi Applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

*Parts Sociales:*

1. PREF FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. ....	155	Parts Sociales	de Classe A
2. IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. ....	5	Parts Sociales	de Classe B
Total: cent soixante Parts Sociales .....	160	Parts Sociales	

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de seize mille Euro (16.000 EUR) correspondant à un capital de seize mille Euro (16.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 71, case 4. – Reçu 160 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

J. Elvinger.

(074200.3/211/673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 102.791.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-fourth day of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

OXENFORD HOLDINGS LIMITED, a company Registered in the Commercial Register of Jersey under the number 73490, incorporated under the laws of Jersey on February 11, 1999, having its registered address at 36 Hilgrove Street, Saint-Helier, JE4 8TR Jersey,

acting as sole shareholder of OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED (the «Company»), a company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 36 Hilgrove Street, Saint-Helier, JE4 8TR Jersey, registered in the Company Register of Jersey under the number 73491,

here represented by Mrs Louisa Belfoul, private employee, residing in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy dated on August 24, 2004, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in Gibraltar on August 24, 2004 deciding among others (1) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per August 24, 2004, (2) that the balance sheet of the Company as at August 24, 2004, will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in Jersey and as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg, (3) to appoint Mr Bart J.W. d'Ancona, Mr Alex van Zeeland and FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED as managers in Luxembourg, and to accept the resignation of David D. Cuby and James D. Hassan as Directors and FINSBURY SECRETARIES LIMITED as Secretary of OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED, with honourable discharge, immediately upon execution of the present notarial deed and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in Jersey and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A certified extract of the minutes of said extraordinary meetings of the shareholder of the Company stating the resolutions to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated on August 24, 2004 stating that the net asset value of the Company amounts to two million seven hundred forty thousand six hundred and sixty-three great britain pounds (2,740,663.- GBP), after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED, it has taken the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in Gibraltar:

*First resolution*

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Gibraltar on August 24, 2004, so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from Jersey to Luxembourg as of August 24, 2004, and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

*Second resolution*

The address of the registered office of the Company is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Third resolution*

The balance sheet as per August 24, 2004, showing a net asset value of two million seven hundred forty thousand six hundred and sixty-three great britain pounds (2,740,663.- GBP), representing the Company's closing balance sheet in Jersey and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Jersey, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Jersey.

*Fourth resolution*

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred shares (500) with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, currently all held by OXENFORD HOLDINGS LIMITED, prenamed.

*Fifth resolution*

The Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l.

*Sixth resolution*

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in Jersey to December 31, 2004.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder fixes the number of managers at three and appoints for an unlimited duration:

- Mr Bart Jan Willem d'Ancona, private employee, born in S-Gravenhagen (The Netherlands) on November 11, 1963, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

- Mr Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

- FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED, a company incorporated under the law of Gibraltar, registered under the number 47937, having its registered office at 317 Main Street, Po Box 848, Gibraltar.

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder decides that the difference between the net asset value of the company being 2,740,663 GBP, equivalent to 4,077,060 EUR at the rate of exchange of 1 GBP=1.48761 EUR on August 23, 2004 and the amount vested in the share capital, being 12,500 EUR=4,064,560 EUR, is vested for an amount of 1,250 EUR to the Legal Reserve and an amount of 4,063,310 EUR in the share premium account.

*Ninth resolution*

To the extent necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in Jersey and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs - Estimation*

For the purpose of registration, the amount of 2,740,663 great britain pounds (net asset value) is valued at 4,077,060 EUR.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at forty-four thousand five hundred euros (44,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OXENFORD HOLDINGS LIMITED, une société inscrite au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 73490, constituée suivant le droit de Jersey en date du 11 février 1999, ayant son siège social à 36 Hilgrove Street, Saint-Helier, JE4 8TR Jersey,

agissant en tant qu'associé unique de OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED («la société»), une société de droit de Jersey, ayant son siège social à 36 Hilgrove Street, Saint-Helier, JE4 8TR Jersey, inscrite au Registre des sociétés de Jersey sous le numéro 73491,

ici représentée par Madame Louisa Belfoul, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 24 août 2004,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par le seul associé de la société à Gibraltar en date du 24 août 2004, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et siège de direction effective de la Société de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée avec effet au 24 août 2004, (2) que le bilan de la Société au 24 août 2004 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société à Jersey et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg (3) de nommer Monsieur Bart d'Ancona, Monsieur Alex van Zeeland et FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED, en qualité de gérants à Luxembourg et d'accepter la démission de David D. Cuby et James D. Hassan en tant que gérants et de FINSBURY SECRETARIES LIMITED en tant que Secrétaire de la société OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien à Jersey qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée constatant les résolutions de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 24 août 2004, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à deux millions sept cent quarante mille six cent soixante-trois livres sterling (2.740.663,- GBP), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'associé unique de OLD FORGE INVESTMENTS LIMITED, les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises à Gibraltar et dont question ci-avant.

*Première résolution*

L'associé unique décide de ratifier les décisions prises à Gibraltar en date du 24 août 2004, de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 24 août 2004, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

*Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Troisième résolution*

Le bilan établi au 24 août 2004, accusant une valeur nette de deux millions sept cent quarante mille six cent soixante-trois livres sterling (2.740.663,- GBP), représentant le bilan de clôture des opérations à Jersey et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité de Jersey sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité de Jersey.

#### *Quatrième résolution*

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par OXFENFORD HOLDINGS LIMITED préqualifiée.

#### *Cinquième résolution*

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est modifiée en OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l.

#### *Sixième résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: OLD FORGE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

L'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Jersey, et se termine le 31 décembre 2004.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois et de nommer comme gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bart Jan Willem d'Ancona, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas) le 11 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,
- Monsieur Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,
- FINSBURY CORPORATE SERVICES LIMITED, une société de droits de Gibraltar, inscrite sous le numéro 47937, ayant son siège social à 317 Main Street, Po Box 848, Gibraltar.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide que la différence entre la valeur nette de la société, savoir le montant de 2.740.663 GBP montant équivalent à 4.077.060 EUR au taux de change de 1 GBP=1,48761 EUR en date du 23 août 2004, et le montant versé dans le capital, savoir le montant de 12.500,- EUR, différence équivalent à 4.064.560 EUR est versé pour une partie de 1.250 EUR dans le compte réserve légale et le restant savoir 4.063.310 EUR dans le compte prime d'émission.

#### *Neuvième résolution*

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien à Jersey qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de 2.740.663 GBP (actif net) est évalué à 4.077.060 euros.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à quarante quatre mille cinq cents euros (44.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: L. Belfoul, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 93, case 2. – Reçu 40.770,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074150.3/220/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**IMMOPROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.835.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 août 2004, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur François Winandy, Administrateur.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licencié en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Michele Clerici, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo, Carabella.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073261.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**MAINHOLD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.793.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Mr Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, residing at 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Russian Federation, acting on his own name and as proxy.

2.- Mrs Evelina Giannoulidi, residing at 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Russian Federation, here represented by Mr Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; The party sub 1.- acting as founder and the party sub 2.- acting as subscriber of the Company.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to organize among themselves:

**Name, Duration, Registered Office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name MAINHOLD (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company's purpose shall further be to own real estate in Luxembourg or abroad, either directly or through subsidiaries or branches.

The Company can perform all real estate or movable property, commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred

by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

#### **Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 3.20 (three euro and twenty cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

#### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by one Director or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

#### **Shareholders' Meetings**

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the 30th in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

#### **Business Year, Allocation of Profits**

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2004.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, nine thousand nine hundred ninety-nine shares . . . . .	9,999
2.- Mrs Evelina Giannoulidi, one share. . . . .	1
Total: ten thousand shares. . . . .	10,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 25% (twenty-five per cent), and therefore the amount of EUR 8,000 (eight thousand euros) is as now at the disposal of MAINHOLD (LUXEMBOURG) S.A., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand and five hundred euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

#### *First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

#### *Second resolution*

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, Attorney of Law, residing at 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Russian Federation
  - 2.- Mrs Xenia Koustai, Lawyer, residing at 31 Gladstonos Street, CY-1095, Nicosia, Cyprus
  - 3.- Mr Stelios Panayides, residing at 31 Gladstonos Street, CY-1095, Nicosia, Cyprus
- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2009.

#### *Third resolution*

Is elected as auditor:

EUROFID, S.à r.l., a company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2009.

#### *Fourth resolution*

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

#### *Prevailing Language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, domicilié au 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Fédération de Russie, agissant en nom personnel et en tant que mandataire;

2.- Madame Evelina Giannoulidi, domiciliée au 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Russian Federation, ici représentée par Monsieur Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, prédésigné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant sub 1.- agissant comme fondateur et le comparant sub 2.- agissant comme souscripteur de la Société. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MAINHOLD (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

L'objet de la Société est aussi de détenir des immeubles à Luxembourg ou à l'étranger, soit directement soit à travers des filiales ou succursales.

La Société peut réaliser toutes opérations immobilières ou mobilières, commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, en ce compris tous actes de disposition.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### **Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 3,20 (trois euro et vingt cents) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature d'un administrateur, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi Applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	9.999
2.- Madame Evelina Giannoulidi, une action . . . . .	1
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 8.000 (huit mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de MAINHOLD (LUXEMBOURG) S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- M. Mikhail Mavropoulos Stoliarenko, avocat, domicilié au 29 Novy Arbat Street #8, Moscow 121099, Fédération de Russie.

2.- Mme Xenia Koustai, avocate, domiciliée au 31 Gladstonos Street, CY-1095, Nicosia, Chypre.

3.- M. Stelios Panayides, avocat, domicilié au 31 Gladstonos Street, CY-1095, Nicosia, Chypre.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROFID, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

*Version Prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Mavropoulos Stoliarenko, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 69, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

J. Elvinger.

(074205.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**ELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 14.791.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003:

- Monsieur Ronny Barthelmes, ingénieur, né le 9 décembre 1965 à Trèves (Allemagne), demeurant au 44, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Administrateur-Délégué

- Monsieur Patrick Guerbert, cadre administratif, né le 23 décembre 1950 à Metz, demeurant au 26, rue Jean d'Aprémont, F-57000 Metz

- Monsieur Romain Massfelder, né le 16 novembre 1956 à Schoeneck (France), demeurant au 53a, rue Pasteur, F-57350 Schoeneck

- Monsieur Luc Duerinckx, né le 15 septembre 1953 à Leuven (Belgique), demeurant au 219, Zelestraat, B-9160 Lokeren

- Monsieur Christian Goldstein, né le 10 juin 1950 à Mulhouse (France), demeurant au 79, rue de Brunstatt, F-68200 Mulhouse

- Madame Maryse Melchior, née le 28 février 1961 à Thionville (France), demeurant au 22, route de Caranusca, F-57100 Thionville

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073361.3/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**FLIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.696.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 août 2004*

*Première résolution*

La démission de WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 est acceptée. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat

*Deuxième résolution*

La nomination de WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 (portant aussi sur la situation au 31 décembre 2003) et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est acceptée.

*Troisième résolution*

La nomination de WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., en tant que Réviseur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 (portant aussi sur la situation au 31 décembre 2003) et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est acceptée.

*Quatrième résolution*

La nomination de M. Christophe Davezac en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est acceptée

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073268.3/587/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**DELTA CORP CONSULTING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 102.800.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENG, ayant son siège social à Apartado 6-3508 El Dorado, Panama, République de Panama,
- 2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Apartado 6-3508 El Dorado, Panama, République de Panama,  
toutes les deux ici représentées par Monsieur Vincent Tucci, comptable, demeurant à Rombas (F-57120), en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELTA CORP CONSULTING.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes prestations, études, travaux, assistance et conseil dans le domaine économique.

La société a encore pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les

réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder au placement et à la gestion de ses liquidités, à l'acquisition, la mise en valeur, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives. L'assemblée générale délibérant à l'unanimité peut autoriser la conversion des actions en actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit les offrir préalablement aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Cette lettre est envoyée au Conseil d'Administration qui la fera parvenir immédiatement aux actionnaires également par lettre recommandée. Si le cédant dispose d'un candidat cessionnaire non-actionnaire l'offre indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire.
- le nombre d'actions que le candidat cessionnaire souhaite acquérir.
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces actions

(ou si la contre prestation n'est pas constituée par le versement d'une somme d'argent, la contre valeur en espèces de la prestation offerte).

- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des actions.

Les actionnaires doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les deux mois de la réception. En cas de non-agrément du candidat cessionnaire les actionnaires peuvent racheter les actions offertes. A défaut les actionnaires doivent désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses actions.

Les héritiers ou ayants cause d'un actionnaire sortant doivent immédiatement demander l'agrément par tous les autres actionnaires par l'entremise du Conseil d'Administration. A défaut d'agrément unanime ils sont tenus de céder les actions aux autres actionnaires ou à des tiers par eux désignés.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires ceux des actionnaires qui sont intéressés à un rachat peuvent racheter l'ensemble des actions offertes en proportion des actions détenues par eux. Pour la détermination de cette proportion ni les actions rachetées, ni celles des actionnaires qui ne seraient pas intéressés au rachat ne seront prises en considération.

Dans toutes les hypothèses de rachat par les actionnaires les modalités et conditions de la cession résulteront d'une convention sous seing privé entre les actionnaires. En particulier le prix sera celui fixé dans cette convention ou, à défaut, le prix déterminé par des experts. En l'absence de convention chaque actionnaire peut désigner un expert à condition de le faire endéans la quinzaine de l'envoi de la prise de proposition prévue à l'alinéa 3. Les experts doivent désigner un expert supplémentaire si ceci est requis pour les départager. A défaut d'accord des experts sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Tous les experts doivent être choisis parmi la liste des Réviseurs d'Entreprises ou Experts comptables agréés à Luxembourg.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué disposant des autorisations requises en vertu de la loi, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. la société WOODHENGE, prénommée, quatre mille trois cent quarante actions . . . . .	4.340
2. la société XEN INVESTMENTS CORP S.A., prénommée, vingt mille quatre cent soixante actions . . . . .	20.460
Total: vingt-quatre mille huit cents actions . . . . .	24.800

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cent quarante euros (1.640,- EUR)

#### *Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur David Waroquier, économiste, né le 2 mai 1967 à Ixelles (Belgique), demeurant 6, rue du Centre, B-6700 Frassem,

b) Monsieur Christian Bogaert, économiste, né le 2 juin 1957 à Etterbeek (Belgique), demeurant 25, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

c) Monsieur André Schroeder, gérant d'entreprises, né le 5 décembre 1960, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant 5, rue du Verger, L-4985 Sanem.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l. R. C. Luxembourg B numéro 27.761, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à tout autre personne désignée par le conseil d'administration.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Tucci, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 145S, fol. 1, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

J. Elvinger.

(074351.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

### VALENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.796.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Madame Flora Chateau, employée privée, demeurant à Thionville (France) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Madame Flora Chateau, employée privée, demeurant à Thionville (France) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: VALENTINE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit et libéré est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC.: cent actions. ....	100
2.- BRIGHT GLOBAL S.A.: cent actions .....	100
Total: deux cents actions. ....	200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de deux cent mille Euros (200.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille deux cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);
- b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9012 Ettelbruck;
- c) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg)

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 91, case 7. – Reçu 2.000 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(074196.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 77.471.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société de Gestion du 24 septembre 2003 ce qui suit:

1. Mme Vanden Abeele Ann, 149, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique, a été nommée par le conseil d'administration de la Société de Gestion comme délégué à la gestion journalière avec effet au 24 septembre 2003 et a le pouvoir de représenter et d'engager la Société de Gestion en relation avec la gestion journalière, y compris des engagements (de nature financière ou autre) de la Société de Gestion jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

2. Pour toute opération qui est soit interne au groupe GENERALI soit un engagement (de nature financière ou autre) s'élevant jusqu'à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) maximum, les signatures conjointes de deux signataires autorisés avec le pouvoir de signature seront requises.

3. Pour toute autre opération comprenant un engagement (de nature financière ou autre), les signatures conjointes de deux administrateurs ou les signatures conjointes d'un administrateur avec une personne autorisée avec le pouvoir de signature seront requises.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société de Gestion*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00648. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(073340.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 77.471.

—  
*Extraits de la politique de signatures*

1. Délégation de signatures par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration de la Société a établi la politique de signatures suivante, avec effet au 24 septembre 2003:

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par:

1. La signature d'un signataire de la catégorie «A» dans tous les documents, engagements, instructions, autorisations émis au nom de la Société dans le cadre des affaires quotidiennes de la Société et comprenant un engagement (financier ou autre) s'élevant jusqu'à 10.000 EUR maximum;

2. La signature d'un signataire de la catégorie «B» dans tous les documents, engagements, instructions, autorisations émis au nom de la Société dans le cadre des affaires quotidiennes de la Société et comprenant un engagement (financier ou autre) s'élevant jusqu'à 5.000 EUR maximum;

3. Sauf les cas décrits aux points 1 et 2 ci-dessus, les signatures conjointes de deux signataires dans tous les documents, engagements, instructions, autorisations émis au nom de la Société dans le cadre des affaires quotidiennes de la Société et qui soit sont internes au groupe GENERALI soit comprennent un engagement (financier ou autre) s'élevant à jusqu'à 50.000 EUR maximum;

4. Sauf les cas décrits aux points 1, 2 et 3 ci-dessus, les signatures conjointes de deux administrateurs ou d'un signataire avec un administrateur dans tous les documents, engagements, instructions, autorisations émis au nom de la Société dans le cadre des affaires quotidiennes de la Société et comprenant un engagement (financier ou autre).

2. Liste et catégories de signataires

Le Conseil d'Administration a établi la liste de signataires suivante, avec effet au 24 septembre 2003:

Catégorie A:

M. Christian Ferry, administrateur.

Mme Myriam Cockaerts, déléguée à la gestion journalière.

Catégorie B:

Mme Ann Abeele, déléguée à la gestion journalière.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02619. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073344.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**ACICO, A. & C. INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 15.764.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre Lambret au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur

Monsieur Patrick Sagnole, demeurant à Avenes F-95450, 21, rue Valette  
en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Lambret.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jacques van de Velde, Président Administrateur-Délégué, et Gilles Renoult, Administrateur, et de FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION, FIGESTOR Commissaire aux Comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073495.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE KONTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurés.

R. C. Luxembourg B 42.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073987.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE KONTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurés.

R. C. Luxembourg B 42.966.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073988.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

---

**CL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 93.800.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073369.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

In the year two thousand and four on the tenth day of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

TAMSAT WIRELESS INTERNATIONAL LTD, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office in 2nd Floor Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg, L-1212, 3 rue des Bains, by virtue of one proxy dated on August 3, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that pursuant to a share transfer agreement dated on April 9, 2004, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, TAMSAT WIRELESS INTERNATIONAL LTD prenamed, is the sole actual shareholder of TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed under the name of GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l. on February 20, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 386 of April 9, 2003, the articles of association have been amended by deed of the notary Gérard Lecuit prenamed on January 27, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 342 of March 26, 2004;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company as follows:

«The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3.-** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

There being no further business, the meeting is terminated.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TAMSAT WIRELESS INTERNATIONAL LTD, une société de droit Mauricien, dont le siège social est établi à 2nd Floor Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Ile Maurice, (l'«Associé Unique»),  
ici représentée par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, L-1212, 3 rue des Bains, en vertu d'une procuration du 3 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales datée du 9 avril 2004, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, TAMSAT WIRELESS INTERNATIONAL LTD est le seul et unique associé de la société TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte notarié en date du 20 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 9 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés suite à l'acte du notaire Gérard Lecuit du 27 janvier 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 26 mars 2004;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut aussi prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 3.-** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut aussi prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à 750,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui affirme avoir une connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 83, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

G. Lecuit.

(073583.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

G. Lecuit.

(073584.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**ART-BATI CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 85.655.

*Cession de parts*

Entre les soussignés:

1) Monsieur Agostinho Ferreira Dos Santos, maçon, demeurant à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville, d'une part, et

1) Monsieur Marcio André Coutinho Arada, éducateur, demeurant à L-4837 Rodange, 10, rue Marie-Adélaïde;

2) Mademoiselle Maria Madalena Da Conceicao Ferreira, vendeuse, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 147, rue Victor Hugo;

d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Agostinho Ferreira Dos Santos est propriétaire de 400 parts de la société à responsabilité limitée ART-BATI CONSTRUCTIONS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville;

Monsieur Agostinho Ferreira Dos Santos cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Marcio André Coutinho Arada, qui accepte, 300 parts de la société dont s'agit et à Mademoiselle Maria Madalena Da Conceicao Ferreira, qui accepte, 100 parts de la société dont s'agit.

Par la présente cession, Monsieur Marcio André Coutinho Arada devient propriétaire des 300 parts cédées et Mademoiselle Maria Madalena Da Conceicao Ferreira devient propriétaire des 100 parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; ils auront droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Agostinho Ferreira Dos Santos, cédant subroge Monsieur Marcio André Coutinho Arada et Mademoiselle Maria Madalena Da Conceicao Ferreira, cessionnaires, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

*Prix*

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Agostinho Ferreira Dos Santos reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Alzingen, le 1<sup>er</sup> juillet, en 3 exemplaires.

A. Ferreira Dos Santos / M. A. Coutinho Arada / M. M. Da Conceicao Ferreira

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01158. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(073616.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**INDEPENDENT PETROLEUM GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 60.819.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2004 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de reporter sur les exercices suivants les pertes des exercices 2001 et 2002;
- l'assemblée a décidé, malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 dépassant 50% du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant les exercices clos au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs M. Waleed Jaber Hadeed, M. Jasem Mohammed Saud Almusallam, M. Khalaf Ahmed Ali Al-Khalaf et du commissaire aux comptes, SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., (anciennement ANDERSEN S.A.) jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

*Pour INDEPENDENT PETROLEUM GROUP S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01414. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073648.3/1005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 84.645.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires ajournée tenue en date du 20 août 2004*

- les rapports des administrateurs et du Réviseur d'entreprises sont approuvés à l'unanimité;
- les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2002 dépassent plus de 75% du capital souscrit de la société;
- les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs*

- \* M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- \* M. Mamoun Askari, 48, Grosvenor Street, W1K 3HW, London, United Kingdom
- \* M. Axel Holtrup, 48, Grosvenor Street, W1K 3HW, London, United Kingdom

*Réviseur d'entreprises*

- \* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg
- la démission de M. Tito Soso et la nomination de M. Axel Holtrup, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet à partir du 20 juillet 2004;
- la nomination de M. Mamoun Askari comme Président de la société et de M. Axel Holtrup comme Directeur Général de la société est acceptée avec effet à partir du 20 juillet 2004.

Luxembourg, le 20 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00479. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073433.3/631/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.581.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2004, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY est modifié comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve

Hamish Forsyth

Clark Taber

N. Parker Simes

Farhad Tavakoli

Takeo Nakamura

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073639.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.581.

## EXTRACT

Mr Tavakoli has resigned as director of CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. with effect from the 31<sup>st</sup> of August 2004.

## EXTRAIT

M. Tavakoli a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. avec effet au 31 août 2004.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann..

(073650.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**DI ROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RESIDENCE PICASSO RUMELANGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1326 Luxembourg-Bonnevoie, 1, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 36.088.

L'an deux mille quatre, le treize août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

KPB FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30-32, Dernier Sol, ici représentée par Samuel Akdime, directeur de société, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, seule associée et propriétaire de cent (100) parts sociales de RESIDENCE PICASSO RUMELANGE, S.à r.l. (anciennement NEW TRADING CHRISTMAS COLLECTIONS, S.à r.l.), avec siège social à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.088, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux d'Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 283 du 23 juillet 1991, modifiée suivant acte dudit notaire Jacques Delvaux du 18 décembre 1992, publié au susdit Mémorial C, numéro 153 du 8 avril 1993, modifiée suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Hesperange du 29 mars 1996, publié au susdit Mémorial C, numéro 304 du 22 juin 1996, modifiée suivant acte dudit notaire Gérard Lecuit du 26 août 1996, publié au susdit Mémorial C, numéro 620 du 30 novembre 1996, conversion du capital en euro avec augmentation de capital adéquat, publié au susdit Mémorial C, numéro 1269 du 2 septembre 2002 et modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich, en date du 22 janvier 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 256 du 11 mars 2003.

L'associé unique prend en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1) Il décide de changer la dénomination de la société en DI ROMA, S.à r.l.

2) Suite à la résolution qui précède il décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DI ROMA, S.à r.l.»

3) Il décide de modifier l'objet de la société et modifie par conséquence l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet social la restauration, le débit de boissons alcooliques et non alcooliques.»

4) Il fixe l'adresse de la société L-1326 Luxembourg-Bonnevoie, 1, rue Auguste Charles.

5) Il accepte les démissions des gérants Robert Vasta et Samuel Akdime, préqualifiés de leurs fonctions de gérants et leur donne décharge de leurs fonctions.

6) Il nomme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Samuel Akdime, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

La société sera engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 24 août 2004, vol. 468, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 août 2004.

R. Arrensdorff.

(073457.3/218/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**DI ROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. RESIDENCE PICASSO RUMELANGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1326 Luxembourg-Bonnevoie, 1, rue Auguste Charles.  
R. C. Luxembourg B 36.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff

Notaire

(073459.3/218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**KELLERHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 83.994.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Davide Murari, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Davide Murari déclare accepter cette fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

*Le conseil d'administration*

D. Murari / J.P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073564.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**INTERSOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 15.608.

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERSOFT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 122, bld de la Pétrusse,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1977, publié au Mémorial C de 1978, page 1.205, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 26.015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Jones, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 122, bld de la Pétrusse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Suzette Meres, épouse Jones, expert comptable demeurant à Luxembourg, 122, blvd de la Pétrusse.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc Jones, précité.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cinq cents (500) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Ajout à la fin de l'article 3 des statuts (objet) d'un alinéa supplémentaire savoir:

«création et implantation hors Grand-Duché de Luxembourg, de structures habitables légères sur sites, réalisation et montage d'habitations mobiles et provisoires sans fourniture de plans, et plus généralement toutes activités de maintenance en relation avec le présent objet.»

2. Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par la société GELUCO S.A.H. à un non associé.

3. Agrément à donner à deux cessions de parts sociales faites par la société ERMA S.A.H. à deux non associés.

4. Démission et nomination statutaire.

5. Divers.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 3 des statuts (objet) de la société, savoir:

«création et implantation hors Grand-Duché de Luxembourg, de structures habitables légères sur sites, réalisation et montage d'habitations mobiles et provisoires sans fourniture de plans, et plus généralement toutes activités de maintenance en relation avec le présent objet.»

*Deuxième résolution*L'assemblée donne son agrément à la cession de 250 parts sociales faite par la société GELUCO S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 122, bld de la Pétrusse, à la non associée, Mme Pascale Chevalier, née à Toulon (F) le 6 mars 1959, gérante de société, demeurant à Avignon, 64, rue Rempart Saint Lazare, France, intervenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.*Troisième résolution*L'assemblée donne son agrément à la cession de 10 parts sociales faite par la société ERMA S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 122, bld de la Pétrusse, à la non associée, Mme Pascale Chevalier, précitée, intervenue en date du 1<sup>er</sup> juin, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.*Quatrième résolution*L'assemblée donne son agrément à la cession de 240 parts sociales faite par la société ERMA S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 122, bld de la Pétrusse, au non associé, M. Alojz Steigauf, employé, né à Levoca (Slovaquie), le 19 mai 1971, demeurant à Avignon, 64, rue Rempart Saint Lazare, France, intervenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.*Cinquième résolution*

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite aux cessions qui précède, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Mme Pascale Chevalier, trois cents parts sociales .....	300
2) Mr Alojz Steigauf, deux cents parts sociales .....	200
Total .....	500

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Jones, précité, comme gérant, et lui consent bonne et valable décharge,

et décide de nommer comme nouveau gérant la société, Mme Pascale Chevalier, précitée, préqualifiée, laquelle pourra engager valablement la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jones, S. Meres-Jones, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

J. Delvaux.

(073625.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**INTERSOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,6762.**

Siège social: Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 15.608.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 août 2004, actée sous le n° 494 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

*Notaire*

(073628.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**POWER WELL SERVICE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.534.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073373.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.